

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 094 / 2020

Service : Marchés
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : BAT2010

**OBJET : Avenant n°1 en plus-value
Marché de Travaux d'électricité à l'amphithéâtre et à la brigade motorisée de Pont de
Claix
Tranche ferme 2**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°133/2020 du 2 décembre 2020 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

CONSIDERANT le marché de travaux d'électricité à l'amphithéâtre et à la brigade motorisée de Pont de Claix, tranche ferme 2, conclu avec l'entreprise DOMOLIGHT pour un montant initial de la tranche ferme 2 de 18 817,40 € HT.

CONSIDERANT la nécessité régulariser des travaux supplémentaires de la tranche ferme 2 liés à l'ajout d'une alimentation pour le chauffe-eau de 200L dans l'appartement n°11 de la brigade motorisée,
Il en résulte une plus-value de 263,10 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant en plus-value avec l'entreprise DOMOLIGHT – 7 le petite chemin – 38640 Claix, titulaire du marché.

Avec une plus-value de 263,10 € HT, cela porte le montant du marché de la tranche ferme 2 de 18 817,40€ HT à 19 080,50 € HT, soit une augmentation de 1,40 %.

Cette dépense est inscrite au budget 2020

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par :
- dépôt en Préfecture le 14 décembre 2020
- publication le 14 décembre 2020
- et notification service marchés

A PONT DE CLAIX, le 08 décembre 2020

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Maire Adjoint,
Sam TOSCANO





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DEC_2020_094
Date de la décision:	2020-12-08 00:00:00+01
Objet:	Avenant n°1 en plus-value Marché de travaux d'électricité à l'Amphithéâtre et à la brigade motorisée de pont de Claix – Tranche ferme 2
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique:	038-213803174-20201208-DEC_2020_094-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20201208-DEC_2020_094-CC-1-1_0.xml	text/xml	1008
nom de original: DEC_2020_094marches.pdf	application/pdf	112695
nom de métier: 10_AV-038-213803174-20201208-DEC_2020_094-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	112695

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2020 à 10h07min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2020 à 10h07min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2020 à 10h07min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2020 à 10h07min58s	Reçu par le MI le 2020-12-14

